

BARREAU DE TOULOUSE

DISCOURS

*Prononcé le 2 décembre 1934, à la Rentrée solennelle
de la*

CONFÉRENCE DES AVOCATS STAGIAIRES

PAR

M^e TH. PUNTOUS

BATONNIER DE L'ORDRE DES AVOCATS



TOULOUSE
LES FRÈRES DOULADOURE
IMPRIMEURS
39, RUE SAINT-ROME

1934

MONSIEUR LE PREMIER PRÉSIDENT (1),
MES CHERS CONFRÈRES.

Je dois à votre extrême bienveillance une élection qui me flatte et une charge dont je sens tout le poids. Elle comporte de grandes obligations à remplir : maintenir les disciplines et les traditions de notre Ordre, accroître en lui et dans chacun de ses Membres les qualités qui nous distinguent et les forces qui nous protègent depuis des siècles; telle est la tâche. Le Bâtonnier, de qui j'ai reçu l'héritage, l'a accomplie avec tant de justesse, de mesure et d'éclat que je ne crains pas, en lui rendant ce témoignage, de céder à l'amitié. Je voudrais ne pas être inférieur à son exemple; si j'y parviens, j'en rendrai grâce à votre confiance et à votre collaboration. Si j'y échouais,

(1) M. Loup.

je suis assuré déjà que vous m'épargneriez les reproches et que j'aurais droit à l'indulgence promise aux hommes de bonne volonté.

Dans une plaidoirie célèbre et déjà ancienne, Me de Saint-Auban disait que l'institution judiciaire demande des cœurs plus qu'humains; il évoquait, dans un langage éclatant d'images, le traditionnel usage, aujourd'hui perdu, qui, à la rentrée de la Cour de Paris conduisait la magistrature sous les arceaux de la Sainte-Chapelle en une splendide vision de Moyen-âge et il demandait aux juges de conserver intacte la pourpre qui leur venait des Césars, aux avocats de continuer à aider la Justice malgré les révolutions et les désordres du siècle avec la conscience qui ne leur avait jamais manqué.

Faut-il dire que de tels conseils n'ont rien perdu, avec le temps, de leur éloquence et de leur nécessité? Les jours où nous vivons semblent, en effet, de ceux qui trempent les hommes mais aussi les corrompent. On vous a dit, l'an passé, les méfaits de la publicité dans les professions les plus habituellement tenues à la réserve. La leçon était juste et spirituelle. Je veux la reprendre et la compléter. Parler devant vous de la conscience professionnelle, c'est éveiller en chacun de vous un écho fraternel.

Un grand bouleversement se prolonge, depuis vingt ans, dont l'Europe et le monde nous offrent

le spectacle et l'angoisse. M. Paul Valéry le résumait en une phrase célèbre : « *Nous autres civilisations, nous savons maintenant que nous sommes mortelles* ». Des convulsions de toutes sortes, des abîmes que l'on croit entr'ouverts, une inquiétude universelle donnent à notre temps un aspect tragique. Tout y semble provisoire et temporaire, la science comme les sociétés, les institutions comme les idées, tour à tour attaquées, contredites ou démenties. Le sentiment de la fragilité de notre vie et de l'hostilité des choses hante une société où toute valeur morale et matérielle n'a plus de fonds de garantie, où l'acte et le succès, la violence et la force, la publicité et la machine relèguent aux cimetières les valeurs qui n'ont pas de prix : l'intelligence, la personnalité, la vertu et le cœur.

Renan disait déjà en 1883 : « *Une Société où le talent et l'esprit n'ont plus aucune cote officielle, où les récompenses de la vie vont de préférence à l'intrigue, à la vulgarité, au charlatanisme et à la rouerie.....* » Le mal, aujourd'hui, s'est accru.

Il semble que les hommes livrés au trouble d'une époque, qui ne glorifie que le nombre et la vitesse, la matière et l'or ont perdu le goût des méditations de l'esprit : au delà de leur besogne journalière, ils n'aperçoivent plus les grandes lois qui déterminent l'homme intérieur. En même temps que les renoncements de l'intelligence, apparaissent la dimi-

nution des valeurs morales et la crise de la conscience.

Il n'est certainement pas inutile d'en parler aujourd'hui du point de vue spécial de notre profession. Peut-être ce langage sera-t-il un peu dur, mais n'est-il pas salubre de se livrer, parfois, à un retour sur soi-même et, comme on le disait au temps des moralistes, de faire oraison? Cet examen sincère et droit ne peut, d'ailleurs, après les aveux qui conviennent, que mettre en lumière l'incomparable honneur du Barreau français. C'est même, au nom de toutes nos gloires, qu'il sied de marquer d'un trait de feu certaines défaillances; elles sont telles et si retentissantes qu'il serait coupable de ne pas les flétrir.

Songeons bien que nous tous, robes rouges et robes noires, nous représentons la Justice aux yeux de la foule attentive et inquiète. Nous prétendons à des privilèges et nous demandons le respect : nous ne l'obtiendrons pas par la crainte mais par l'estime dans laquelle on sera forcé de nous tenir. Cette estime, pourquoi cacher que de navrants exemples pourraient la détourner de nous?

Disons-le avec franchise. Il y a des défenses qui deviennent des complicités. Devant les juridictions répressives, l'assistance donnée au prévenu dégénère en je ne sais quel compagnonnage qui rabaisse l'avocat et l'avilit sans fortifier sa cause. Elle devient

même, sous une réserve apparente qui finit par ne tromper personne, une collaboration étroite et sans scrupules, aveugle sur les moyens qu'elle met en œuvre, qu'ils soient les plus suspects et les plus immoraux, pourvu que le but soit atteint. Devant les juridictions civiles, le danger se manifeste avec moins d'éclat. Il n'en existe pas moins, aussi grave et mêlé aux plus subtiles manœuvres et aux plus audacieux compromis.

Celui-ci, contrairement à toutes les règles, accepte d'être administrateur de sociétés commerciales ou financières sous la houlette d'un aventurier notoire et repris de justice. Il est, en même temps, l'avocat de ces entreprises au cours de multiples instructions correctionnelles où ses titres politiques peuvent, croit-il, plus que son talent et que son expérience. Et les instructions ouvertes finissent, après quelles lenteurs, par l'inculper lui-même.

Celui-là, qui a occupé une haute charge, protège, au vu et au su de tous, de sa robe d'avocat, les plus notoires escrocs de la police judiciaire, et les plus coupables délinquants, maîtres-chanteurs, banquiers ou journalistes véreux, écume de la Bourse, des affaires et de la politique. Peu importe, vous entendez, que peut-être ses pairs, dans une assemblée publique, ou, plus bas encore, ses électeurs l'aient absous. N'a-t-il pas, à nos yeux, les mêmes souillures?

Cet autre encore, que dis-je, ces autres, car le choix embarrasse et les noms brûlent les lèvres, se sont faits les protecteurs, les amis et les hôtes de malfaiteurs connus, leurs agents de recrutement, leurs répondants devant l'opinion; ils ont contribué à ralentir, parfois à arrêter le cours de la Justice, étouffant les scandales prêts à naître, abusant avec audace de leur position et de leurs relations, cœurs cyniques et mains avides, trop heureux si, à l'audience, un confrère véridique et dur ne les compare qu'à Fouquet et non pas à Cartouche.

On hésite, Messieurs, à poursuivre de tels portraits. Plusieurs de ces avocats qui se permettent de telles fautes, ont deux fois trahi la Justice, puisqu'ils ont déshonoré, en même temps, la robe noire et la simarre de d'Aguesseau qu'ils avaient eu l'honneur de porter.

Faut-il souligner que, bien souvent, sinon peut-être dans tous les cas, de si blâmables errements vont à l'encontre du dessein formé par leurs auteurs? Le Juge découvre la fraude et, par son arrêt, la rend vaine; il reste à l'avocat, beaucoup moins le reproche d'une conscience désormais muette que le discrédit et le déshonneur.

Je ne veux pas, Messieurs, m'attarder à des chroniques trop aisées; mais notre faculté d'oubli est si grande que ces manquements seront bientôt lointains et révolus. On oubliera ces remises multi-

ples et scandaleuses obtenues par un trafic frauduleux pour sauver un coupable; on oubliera ces cabinets d'avocats transformés en lieux d'asiles pour les escrocs et pour leurs talons de chèques. Certes, j'ai le désir de ne pas noircir un tableau dont les couleurs sont tristes. Mais qui pourra me reprocher une imagerie trop facile?

Notre défense, la défense de notre Ordre comporte, d'abord, la vérité.

Sans doute, Messieurs, ce sont là les pires exemples des déformations de la conscience professionnelle. Qui de nous peut avancer, avec certitude, qu'ils n'ont pas été suivis? Ceux qui, débordant leur profession, y joignent l'influence et la faveur de la politique, ont eu des imitateurs parmi les confrères qui n'avaient pas la même excuse de la corruption du forum et des assemblées. Ainsi se propageaient, chez beaucoup, dans les occupations de chaque jour, les mêmes capitulations et les mêmes bassesses de l'âme.

Les Conseils de discipline ont sévi, direz-vous. Pourquoi donc rappeler de pareilles mœurs? Mais ne faut-il pas répéter, sans se lasser, surtout dans une réunion destinée aux stagiaires, que la morale, la conscience, au sens commun du mot, ce n'est pas assez pour un avocat : notre morale doit être une morale plus sévère, notre conscience une conscience plus stricte parce que nous sommes des privilégiés.

Les devoirs qui s'imposent à la conscience de l'avocat sont aisés à comprendre. Ils sont malaisés à limiter, car ils s'étendent sur tout le champ d'une activité très intense et très dispersée : sincérité, honneur et justice vis-à-vis du client, ce qui suppose, vous le savez, la modération aussi et la notion du juste prix pour le service rendu. Indépendance et respect, collaboration dévouée et attentive, courage et fierté vis-à-vis du Juge; et, dans les rapports avec tout ce qui n'est pas directement le service de la Justice, loyauté de l'esprit et gentillesse du cœur, au sens ancien de ce mot : gentillesse, qui équivalait à délicatesse et bonté. Et, par dessus tout, et en tout, vérité : « *Cela d'abord, dit Polonius à Laertes, sois vrai; et ceci suivra cela comme la nuit suit le jour. Tu ne pourras être faux avec les autres hommes.* »

Étienne Pasquier écrivait à son fils sur le point de devenir avocat :

« Je veux que vous soyez prudhomme..... quand je dis ce mot, je dis tout. Le but où vise l'avocat est de persuader ses juges et on se laisse aisément mener par la bouche de celui que l'on estime homme de bien. Combattez pour la vérité et non pour la victoire..... »

Une telle prudence est inséparable d'un certain désintéressement des honneurs et des avantages matériels. Parfois, devant quelques événements et devant quelques hommes, elle s'accroît d'un senti-

ment immuable et obstiné du juste et s'accompagne de la secrète volupté du mépris.

A vrai dire, la discipline extérieure qui est le devoir de chacun de nous apparaît bien incertaine si l'armature morale ne la soutient pas. Notre activité pour être complète doit avoir à la fois son sens humain et son sens caché. Elle implique une foi. Chacun de nos actes a une application positive et concrète et une signification intime et profonde. L'avocat plaide et consulte : c'est l'extérieur. Il développe en lui et porte au maximum certaines vertus. Il enrichit sa pensée et son âme à travers les occupations de chaque jour. C'est le travail intérieur qui ennoblit l'effort. Sans lui et en dehors de lui notre ouvrage est semblable à celui de tous les êtres vivants qui luttent pour conserver leur vie matérielle : ouvrage d'insecte, esclavage du tâcheron, mécanique, et sans horizon. De même, le labeur du paysan et la veillée du pâtre sous les étoiles peuvent être une réflexion et une méditation supérieure : ils peuvent n'être aussi qu'une besogne. Ainsi de nous qui vivons embarrassés de soucis et d'affaires et pour qui le soir n'est pas toujours un repos. Il dépend de nous de maintenir dans notre cœur l'élan qui le soulève, dans notre esprit l'ivresse royale de l'intelligence et de nourrir notre vie profonde de fidélité et de générosité.

Celui de qui la tâche de chaque jour s'accomplira

dans cette lumière, fera une œuvre belle, belle de courage, d'initiative et d'autorité. Il s'imposera aux autres parce que lui-même connaîtra et aimera sa propre discipline. Il aura, plus que quiconque, le respect de la parole dont il use. Il y verra, non pas seulement un moyen matériel de communication entre les hommes, par quoi ceux-ci pourvoient à leurs besoins, mais l'expression de la Pensée humaine qui rayonne de clarté, de la Pensée qui raisonne et qui croit, qui espère et qui rêve, qui recherche et atteint le vrai : plus haut encore, il y verra le reflet du chant intérieur, l'expression de l'indicible, la contemplation active qui, pour le croyant, s'achève en prière.

L'avocat qui aura ce respect de sa parole tendra de toute son énergie à l'éloigner des carrefours et à l'élever au-dessus des hommes.

Peut-être, Messieurs, ces considérations vous sembleront un peu austères. Prenons garde qu'à laisser rabaisser notre rôle nous courons aujourd'hui un grave péril qui est dans la sévérité même de la foule. Elle ne distingue pas les mauvaises brebis du troupeau. Un auteur bien oublié écrivait jadis : « *Quand les empires meurent, les avocats triomphent..... ils conduisent la pompe funèbre des civilisations. L'art prétendu oratoire, c'est-à-dire le verbiage usurpateur enveloppe de sa prose l'empire romain expirant...* »

Ce sont, là, appréciations d'historien emporté par

le jeu d'une formule violente et qui dépassent, d'ailleurs, le cadre de ce travail où je ne veux voir l'avocat que dans l'exercice de sa profession. Encore faut-il, cependant, démêler ce que de telles généralisations peuvent comporter de vérité et de critique et comprendre que pour répondre aux observateurs de ce temps, qu'ils soient ou non injustes, l'harmonie constante de ton, de langage, d'habitudes, la probité, le désintéressement, la conscience, enfin, valent mieux pour chacun de nous qu'un discours.

Redisons-le encore, car cela seul est vrai. Le mal sur lequel j'ai voulu attirer vos yeux ne trouvera pas son remède dans des peines disciplinaires, pour si sévères qu'elles soient. Il serait aussi vain qu'irréfléchi de compter guérir une tare de la conscience par des sanctions extérieures. C'est à l'âme même qu'il faut faire appel pour les redressements nécessaires, et c'est toute la conception du devoir de l'avocat qu'il faut non pas renouveler, mais recréer chez quelques-uns. Les définitions du devoir n'ont pas changé; les esprits et les cœurs se sont détournés d'elles. La loi la plus dure sera sans efficacité si les mœurs ne se transforment point.

Je me suis proposé, Messieurs, dans ce tableau où, peut-être, il y a trop de teintes sombres, de marquer une défaillance de nos temps difficiles, dans le cadre qui nous est familier. Je ne voudrais, cependant pas, rester sur une impression de tris-

tessé. Il serait excessif et injuste de ne pas voir, à côté des ombres, la lumière et de ne pas rendre justice aux grands exemples que le Barreau a donnés et donne encore de devoir, de délicatesse et d'honneur. La vertu est silencieuse et fière, elle s'écarte du tumulte et de la place publique. C'est pourquoi notre époque fait plus d'éclat pour un scandale que pour l'héroïsme persévérant et tranquille des hommes de bien.

Donnons-nous donc à nous-mêmes, membres du Barreau Français et membres de ce Barreau de Toulouse que nulle critique n'a atteint, cette certitude qu'il y a, en nous, de magnifiques modèles. Nous vivons avec eux. Nos journées sont semblables aux leurs; notre activité fraternelle accompagne leur activité et nous ne distinguons parfois qu'à la longue, souvent quand ils disparaissent, qu'ils ont réalisé la vraie grandeur humaine; qu'ils ont cultivé toutes leurs facultés avec énergie et droiture, qu'ils ont élevé leurs sentiments au point que leur conduite est une leçon quotidienne, qu'ils rayonnent dans le monde de l'intelligence et du cœur, qu'ils sont discrets sur eux-mêmes, indulgents aux autres, clairvoyants et courageux et que, supérieurs en tout, ils sont simples.

Ceux-là, Messieurs, consolent des autres, et ils sont l'immense majorité. Ils sont la sève du grand arbre immortel. Et lorsque, comme pour celui qui

vient de mourir, qui est entré dans l'histoire du monde par tant de services rendus à sa Patrie, le cortège funèbre où se presse une nation les conduit à Notre-Dame, c'est à bon droit que le Palais de Justice et le Barreau de Paris, groupés à l'ombre de la Sainte-Chapelle, saluent au passage leur cercueil. L'honneur qui leur est fait est notre honneur.

Mes jeunes confrères, vous, pour qui j'ai surtout écrit ces lignes, regardez ces modèles avec l'émotion et la foi qui transportent la jeunesse. Ils ont défendu et maintenu des réalités sacrées. Imitiez-les. Dans ce temps de trouble indulgence vous marquerez, à l'égard des autres, les protestations nécessaires. Dans le règne de la facilité vous imposerez le respect.

* * *

Je veux maintenant, Messieurs, donner le souvenir de notre Ordre aux confrères disparus dans le cours de l'année; mémoires hautes et pures dont la grandeur mêle à nos regrets une juste fierté.

M. le Bâtonnier Émile Hubert avait, à peine, abandonné le Palais depuis quelques mois quand la maladie nous l'a enlevé, en pleine force. Son dernier passage parmi nous, il a voulu qu'il fut dicté uniquement par son amitié pour le Barreau.

Il était venu porter sa voix à la réélection du Bâtonnier. Me Hubert s'était inscrit au Tableau en 1889, après s'être destiné à l'enseignement du droit, auquel des raisons de famille l'avaient contraint de renoncer. Fils d'officier, il avait, dans le port et dans l'allure, je ne sais quoi qui rappelait son origine et qui trahissait une vocation première contrariée par le cours des choses. Quand il aborda notre Barre, présenté par le Bâtonnier Pujos dont il était le gendre, nombreux étaient les talents et les confrères. Me Hubert n'allait pas tarder à se faire au milieu d'eux une place grandissante, à conquérir une autorité qui débordait rapidement notre ressort. Il était par excellence l'homme qui dit le droit. Pour lui pas de dossier, pas d'affaire même minime, dans laquelle, après une exposition du fait qui était un modèle de concision et d'habile clarté, il ne rappelât les principes, résumant, comme en un jeu, les arrêts et les systèmes, toujours érudit, logique et puissant; quand il avait plaidé, le procès était vraiment épuisé et sans grands effets oratoires, sans déclamation, avec une simplicité qui était le fruit de l'art et du travail, il emportait la conviction. Avocat inébranlable de grandes affaires et de grandes sociétés, il avait été élu Bâtonnier en 1923. Il était professeur à l'École pratique de droit, Membre de l'Académie de Législation, Membre du Bureau de surveillance des prisons. Au moment où sa santé l'écartait du

Palais il recevait, de la Chancellerie, la Légion d'honneur justifiée par un talent incontesté et une irréprochable existence professionnelle. Cette intelligence ordonnée et rompue aux disciplines juridiques était à la hauteur de toutes les tâches et elle y imposait son rayonnement et sa vie.

Ceux qui ont vu M. le Bâtonnier Hubert de près ont pu connaître la conception qu'il se faisait du rôle de l'avocat et son constant souci de correction et de dignité. Ils ont vu, aussi, combien sa vie de tous les jours, discrète, familière et simple répondait au modèle qu'il s'était tracé. Pendant les vacances, le repos dans le domaine familial et l'intimité du foyer rempli d'affections fidèles et tendres; pendant l'année, les plaidoiries presque quotidiennes, le labeur du jour et celui des longues veilles, d'autant plus prolongé que le dossier ne paraissait jamais assez étudié, ni la défense assez préparée. Ainsi vivaient, sans doute attachés à leur œuvre, dans la modération et la sagesse, les parlementaires de la vieille France.

Par l'éclat qu'il a jeté sur notre Barre, le Bâtonnier Hubert s'est montré l'égal des plus grands. Il a vu venir ses derniers jours sans faiblesse et accepté avec un courage silencieux et une résignation de croyant la douleur des séparations.

Parce qu'il a magnifiquement honoré notre Ordre, il est juste que nous lui rendions aujourd'hui un suprême témoignage d'admiration et de respect.

M^e Joseph Duguet nous a quittés sans avoir pleinement accompli son destin et au plus fort de sa tâche. Inscrit depuis 1907 au Tableau, premier lauréat de la Conférence, il a poursuivi pendant vingt-sept ans un labeur que, seule, la guerre avait suspendu. Il a aimé sa profession d'un amour qui ne s'est jamais ralenti. Ceux qui l'ont entendu gardent la mémoire de cette parole éloquente, pleine de chaleur et d'émotion qui le désignait pour les grands procès criminels et qui lui avait valu, au civil, une clientèle et un rôle importants. Ses dossiers étaient des modèles de préparation scrupuleuse, attentive aux moindres détails; ses exposés de fait ne laissaient rien au hasard de l'audience, sa langue et son style témoignaient d'une forte culture et du souci le plus haut de la perfection.

En 1914, il avait été appelé au service de la France; officier d'un courage admirable, et d'une abnégation qui lui avaient valu des citations nombreuses et la Légion d'honneur, il avait donné tout son dévouement et tout son cœur à son pays. Revenu à nous en 1919, plus atteint peut être par ses blessures qu'il ne le croyait, il avait aussitôt repris son labeur avec une autorité glorieusement accrue et un talent fortifié et mûri.

Dans quelques années, il eut été notre Bâtonnier, et

j'eusse été amené, sans doute, à lui céder une charge dont il savait l'honneur et à laquelle il était prêt.

Mais ce cœur toujours en éveil pour de grandes causes, cet esprit qui ne se reposait jamais se dépensait encore à des œuvres sociales et religieuses qui le prenaient tout entier; sans cesse préoccupé de se donner et de se donner à ses semblables au nom de sa foi, il multipliait, dans tout le Midi, les conférences, les discours, les congrès. Il servait d'une ardeur sans mesure les intérêts spirituels dont il était l'apôtre.

Dans cette vie trop brève, il n'a point songé à lui-même, mais aux siens, à sa profession, à son pays. Oserai-je regretter qu'il y ait, avant le crépuscule, usé ses forces? Il ne me l'eût pas permis. Il n'a point songé à lui-même mais aux humbles dont il était le défenseur et l'ami; il a été jusqu'au dernier souffle le fidèle serviteur de son Dieu. Atteint depuis deux ans, il a vu le mal gagner peu à peu son corps déjà blessé, et il a attendu en silence l'arrêt qui allait l'enlever. Il avait les mains pleines d'œuvres et le cœur plein de foi. Lorsque le Moissonneur est venu, à une heure trop proche pour nous, M^e Duguet avait bien mérité son salaire, celui qui couronne une journée sans reproche. Les cloches de l'Ascension avaient à peine cessé leur chant qu'il a réalisé son espérance et, comme on quitte l'ombre pour la vie, terminé son œuvre terrestre. Mais nous, qui restons,

nous devons à son beau talent et à son caractère le dernier hommage de notre émotion et de notre amitié.

Nous pouvons, Messieurs, saluer avec orgueil de tels confrères. Si leur esprit s'est retiré d'entre nous, leurs œuvres ne périssent pas. Ce qu'il y avait dans un homme de lumière éternelle subsiste toujours, suivant le mot du philosophe, comme « une nouvelle et divine portion de la somme des choses ».

Visages d'avocats, qu'illuminent, avant l'heure où ils sont clos pour jamais l'acceptation apaisée et la sérénité de la mort. Existences laborieuses, austères, dévouées à la profession élue entre toutes, consciences dignes des meilleurs, il n'y a rien de plus noble et de plus beau. Devant elles, on aime à rappeler l'hommage qu'un de nos confrères adressait, lors de son cinquantenaire à un Bâtonnier voisin de chez nous :

Heureux qui, comme lui, disert, exact et probe,
Reste fidèle à quelque foi;
Qui jamais ne fléchit, jamais ne se dérobe
Et respecte sa propre loi...

Heureux qui ne prend pas souci quand l'ombre approche
Dans l'apothéose du soir
Et qui s'endormira sans peur et sans reproche
Ayant épuisé son devoir!

* * *

Dans sa séance du 8 juin 1934, sur la proposition de M. le Bâtonnier, le Conseil de l'Ordre a décerné les récompenses suivantes aux avocats terminant leur stage :

1^{er} prix (Médaille d'or, Prix Alexandre-Fourtanier),
à M^e Roger DE LESTANG;

2^{me} prix (Médaille d'or, Prix Laumond-Peyronnet),
à M^e Jean COLLOMB;

3^{me} prix (Prix H. Favarel), à M^e Jean COSTA.